

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du Jeudi 28 Juin 2018

*Effectif du conseil communautaire : 127 membres*

*Membres en exercice : 127*

*Quorum: 64*

*Membres présents : 75*

*Pouvoirs : 22*

*Membres votants : 97*

*Date de la convocation : 22/06/18*

*L'an deux mil dix-huit et le jeudi vingt-huit juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Bernay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

**Etaient présents :** Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Madame ANGOT Josiane, Madame BERNARD Nathalie, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Monsieur BONAMY Jean-Hugues, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur DORGERE François, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEROUGE Valérie, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SOURDON André, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude.

**Etaient absents/excusés :** Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DESCAMPS

*Joël, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOBRON François, Monsieur HEUTTE Yvon, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MECHOUD Alain, Madame MONTHULE Julie, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur VANNIER Alain, Madame VARANGLE Ingrid, , Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur LELOUP Gérard.*

**Pouvoirs :** Monsieur BETOURNE pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur BIBET Pierre pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Madame TURPIN Annie, Monsieur BOULLIER Philippe pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur CHALONY Gilbert pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur CHAUVIN Pierre pouvoir à Monsieur DELAMARE Roger, Madame DROUIN Colette pouvoir à Madame MABIRE Dominique, Monsieur FEDERICI Michel pouvoir à Madame POTTIER Lydie, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur KIFFER Daniel pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur LAIGNEL Pascal pouvoir à Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur WEBER Claude, Madame LECONTE Anne-Marie pouvoir à Madame EPINETTE Jocelyne, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame ANGOT Josiane, Monsieur MATHIERE pouvoir à Madame HESSE Francine, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PORTAIS Alain pouvoir à Madame BINET Brigitte, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur WIRTON Philippe pouvoir à Monsieur BONAMY Jean-Hugues.

**Délibération n° 115/2018 : Reprise Définitive des résultats 2017 et affectation en réserve – Budget Principal de l'Intercom Bernay Terres de Normandie**

Après le vote du compte administratif 2017 du budget Principal de l'IBTN tenant compte des reprises des résultats du Syndicat mixte Pays Risle Charentonne il est constaté les résultats suivants :

- |                                    |                  |
|------------------------------------|------------------|
| - un excédent de fonctionnement :  | + 2 349 522.11 € |
| - un déficit d'investissement de : | - 1 923 699.93 € |

Il est proposé une délibération d'affectation des résultats 2017 définitive au Budget Primitif 2018 du Budget Principal de l'IBTN, tenant compte des restes à réaliser, qui sont les suivants :

Dépenses : 916 967.95 €

Recettes : 1 801 881.95 €

L'affectation définitive des Résultats 2017 est ainsi proposée :

RF 002 : + 1 310 736.18 €

RI 1068 : + 1 038 785.93 €

DI 001 : - 1 923 699.93 €

Affectation Définitive du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 Du Budget Principal de L'IBTN		Budget Principal de L'IBTN
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>A résultat de l'exercice</u> Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 1 095 398.88 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 1 254 123.23 €
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A + B (hors reste à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		<b>+ 2 349 522.11 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)		- 1 923 699.93 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u> Besoin de financement Excédent de financement		-916 967.95 € + 1 801 881.95 €
<b>Besoin de financement F</b>		=D 1 038 785.93 €
<b>AFFECTATION C</b>		=G+H 2 349 522.11 €
<b>1) Affectation en réserve R 1068 en investissement</b> <b>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</b>		1 038 785.93 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		1 310 736.18€
<b>DEFICIT REPORTÉ D 002 (5)</b>		0.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article R. 2311-13 ;

Vu les comptes de gestion définitive du Comptable Public ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget Principal de l'Intercom Bernay Terres de Normandie telle que présentée ci-dessus.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
75	22	97	0	97	0	97

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20180628-115\_2018-DE

Le Président,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2018

Jean-Claude ROUSSELIN.